

**Ascenseur Basse Vitesse « VIVALIFT »**

**de type élévateur avec son pylône**

**NOTA :**

 L’élévateur sera du type **« ascenseur basse vitesse »** de chez ERMHES ou équivalent conforme aux exigences de la **norme NF EN 81-41** de mai 2011 et à la **Directive Machine 2006/42 CE**.

 La technologie de l’appareil sera de préférence du type **« tout électrique », machinerie en gaine,** **respectueuse de l’environnement** et permettant ainsi de **s’affranchir** de la contrainte **d’un local machinerie ou d’une armoire machinerie**.

 L’entrepreneur pourra proposer, une solution d’élévateur hydraulique, un élévateur nécessitant un mur porteur, à condition d’annexer à son offre tout schéma explicite d’implantation de la machinerie, du mur porteur et le listing des éventuelles contraintes modificatives au projet avec leurs incidences financières.

 L'entreprise devra spécifier en temps utile toutes ses **réservations** nécessaires au lot Gros-œuvre et au B.E.T. Structures pour passage de ses gaines, dimensions de ses ouvrages, axes des points d'ancrage, et divers.

L'entreprise devra fournir avec le présent devis un **descriptif technique** concernant le matériel proposé, propre à sa fabrication, mentionnant: caractéristiques techniques, entraînement, commande, décoration, accessoires, etc..., tout en restant proche, et de prestations minimum conformes au présent CCTP.

L'entreprise devra fournir avec le présent devis un **contrat de maintenance** du présent matériel mis en œuvre *(montant annuel à préciser sur la présente offre)*.

L'entreprise s’engage à **former le personnel** lors de la mise en service de l’appareil.

L'entrepreneur devra le **nettoyage** parfait des ouvrages ainsi que l'enlèvement de ses gravas aux décharges publiques.

 Le niveau de bruit, en provenance de l'appareil, devra respecter les limites définies par les normes en vigueur. En vue de l'obtention de ces résultats, l'entreprise s'engage à exécuter tous les réglages et modifications nécessaires au fonctionnement silencieux de l'appareil.

*Pour les courses supérieures à 3,20m :*

*Arrêté du 8 Décembre 2015 Art.7.2: « Un appareil élévateur ne peut remplacer un ascenseur que si une dérogation est obtenue dans les conditions fixées à l’article R. 111-19-10 »*

*CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L’APPAREIL :*

L’appareil VIVALIFT est constitué d’une structure recevant la cabine. Celle-ci a pour but de maîtriser les jeux de fonctionnement et de garantir la sécurité lors du montage de l’appareil. Elle est fixée en fond de fosse, sur une dalle en béton résistant à la charge appliquée noté sur le plan de descente de charge, et sur le nez de dalle de chaque palier. Le mécanisme est situé au-dessus de la cabine intégrant quelques organes de sécurités. En cas de coupure secteur, un dispositif ramène la cabine au niveau bas.

L'appareil recevra une laque polyester cuite au four, coloris au choix de la gamme RAL.

|  |  |
| --- | --- |
| Charge nominale | **400 kg**  |
| Capacité de charge | **1 personne en fauteuil roulant + 1 accompagnant** |
| Vitesse | **0,15 m/s** |
| Technologie | **A courroie** |
| Course | **15m maxi** |
| Nombre de niveaux | **2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 niveaux** |
| Type de services | **Même face / Traversant**  |
| Dimension intérieure de la cabine | **0,90 x 1,40 x 2,00m****1,00 x 1,40 x 2,00m****1,10 x 1,40 x 2,00m** |
| RAL | **Aux choix dans le nuancier** *(finition mat, satiné ou brillant)* |
| Environnement | **Intérieur / Extérieur** |

* *Cabine*

 La cabine est constituée d’une arcade recevant la motorisation et composée de :

* 1 **plateau** avec revêtement antidérapant *(PVC ou aluminium larmée, selon gamme du fabricant)*
* **Rambardes** de protection sur chaque face non desservie, d’une hauteur de 2m, remplissage au choix selon la gamme du fabricant, un pupitre permet de disposer de façon ergonomique les boutons de commande et la main courante. La sécurité est établie par une barrière immatérielle (bandeaux infra-rouge) sur les faces d’accès, pas de porte sur la cabine.
* **Commande** par bouton poussoir **à enregistrement** compris bouton d'alarme, *indication lumineuse, symboles et braille en relief.*
* **Téléphone bidirectionnel** : 2 numéros préenregistrés
* *Baies palières*

 Pour être conforme à la norme NF-EN 81-41, exigeant un volume fermé de la gaine technique, deux baies palières, ou plus, assureront la fermeture de cette gaine et la protection des paliers.

À chaque niveau : **Portes palières** battantes d’une hauteur de passage libre mini de **2,00 m** x **0,83 m** ou **0,93 m** de largeur de passage :

* Les battants seront pourvus d’un **grand oculus en verre stadip 44/2**
* **Ouverture et fermeture automatique**, par moto réducteur intégré et serrure homologuée assurant le verrouillage électromagnétique avec contact à arrachement et contrôle de pêne. Motorisation intégrée pourvue d’un système de reconnaissance d’obstacle et d’un dispositif réversible pour la fermeture et l’ouverture de la porte.
* **Commande palière à enregistrement**, *indication lumineuse, symboles et braille en relief.*
* Seuil de finition en INOX brossé

L’ouvrage devra prévoir tous les calfeutrements pour une bonne finition sur les ouvrages du gros œuvre.

* *Pylône*

 La structure permet de s’abstenir de mur porteur. Fixation de la structure en fond de fosse et sur nez de dalle.

Habillage de la structure sur les 4 faces en **verre stadip 44/2** ou **en tôle laqué**. Toit étanche pour les appareils en extérieur.

* *Équipements électriques et de sécurité*

 **Armoire électrique intégrée dans la gaine de l’élévateur**, comportant tous équipements nécessaires et appropriés au fonctionnement et à la sécurité des installations.

Un dispositif de secours devra être prévu afin de permettre à l'usager de se dégager de l'appareil en cas de coupure de courant et cela en toute autonomie sans l'intervention d'une personne extérieure.

 Une **carte IHM** *(Interface Homme Machine)* sera située en partie inférieur, dans l’un des montants de la porte, donnant sur l’extérieur de la gaine. Elle devra être facilement accessible pour permettre le réglage des paramètres par le personnel installateur et le diagnostic des pannes par le personnel de maintenance.

Par ailleurs, la plateforme disposera des organes de sécurité suivants :

* Dispositif de remise à niveau bas en cas de coupure de courant
* Parachutes asservis par détecteur de survitesse
* Détecteur de survitesse asservie aux parachutes
* Contrôleur de vitesse de descente par frein progressif
* Détecteur de surcharge (visuel et sonore) interdisant toute manœuvre en cas de dépassement
* Sécurité extra course
* Butée d'arrêt haute
* *Options possibles*
* Commandes déportées des baies palières : encastrée sur mur ou potelet
* Commandes à clefs : neutralisation de l’appareil
* Renvoi d’alarme et neutralisation à distance *(accueil, poste de secours, …)*
* Contrôle d’accès par digicode
* Module GSM
* *Contrat de maintenance*

 L’élévateur PMR est soumis à la Directive Machine 2006/42 CE et à l’Arrêté du 1er Mars 2004 – art. 22 et 23 qui prévoient 2 visites minimum obligatoires par an avec une intervention sous 24 heures ouvrées.

*SPECIFICATIONS TECHNIQUES – à la charge du client :*

La gaine, mise à disposition pour l’installation de l'appareil, sera réalisée par le lot gros œuvre, en éléments compacts stépoc permettant des fixations résistant à 600 kg à l’arrachement.

|  |  |
| --- | --- |
| Réservation cuvelage / gaine | **À définir selon dimension du plateau** |
| Fosse | **0,15 m -** *possible sans fosse mais avec rampe* |
| Réserve haute | **2,60 m (2,75 m si toit)** |
| Armoire électrique | **Intégrée à la gaine** |
| Alimentation | **Mono 230v P+N+T** *Protection 20A/30mA - Disjoncteur courbe C - Câble TBT multiconducteurs, sortie : lg. 2.50m, 5 paires 9/10ème mini* |
| Puissance moteur | **1,5 KW**  |

Demande de travaux, de permis de construire, demande de dérogation, …